



Divorce et la procédure chez le notaire

Par **sam92**, le **03/03/2017** à **18:40**

Bonjour,

J'ai fait une demande de divorce avec ma femme en mai 2015, j'ai été reçu au tribunal 1 an après en mai 2016, par la suite j'ai eu une ordonnance de non conciliation, ma femme a fait une demande d'appel qui a été refusé en janvier 2017. (nous n'avons pas d'enfant)

Nous avons 2 biens immobiliers commun dont elle ne s'occupe plus depuis janvier 2015.

Elle habite dans ma maison (je suis le propriétaire avec une amie à moi) dont elle ne paye pas de loyer et moi je paye le crédit pour cette logement. A t-elle le droit d'habiter dans une maison qui appartient à la fois à moi et à une autre personne ?

Du coup je paye entièrement les crédits et ainsi que les taxes et les frais pour l'entretien de ses biens immobilier.

Et donc je voulais savoir pourquoi la procédure est aussi longue ? et si elle le droit d'habiter dans ce logement ?

La procédure de divorce va être lancé, combien de temps ceci va prendre encore ?

ps: ma femme a ses revenus à elle, elle travaille et aussi elle est venue de notre pays d'origine grâce à notre mariage du coup elle a son titre de séjour vie privée et familiale.

Merci de bien vouloir m'aider.